RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-285 du 24 Juillet 1989 portant nomination à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin, de Monsieur Rolf Peter MACK.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Décision N° 52/ANR/CP/P du 18 Juillet 1989 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin le grade de Chevalier à Monsieur Rolf Peter MACK ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du

- AU GRADE DE : CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Monsieur Rolf Peter MACK,
Conseiller Technique Principal du Projet Bénino-Allemand Conseiller Technique en Production Animale auprès du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : PR 8 - CC/TRIB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 - CI/ANR 4 - HC 2 - SGCEN 4 - SID 2 - ONEDI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 4 - DIE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 - Préfets 6 - JORIB 2 - Intéressé 2.-